

MAIRIE
DE
LOHEAC



35550

Téléphone : 02.99.34.10.20
Télécopie : 02.99.34.09.04

ARRETE MUNICIPAL

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

La Speed Lohéacienne

Le Maire de Lohéac,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Collectivités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25, R.417-4, R.417-9, R.417-10 et R.417-12 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie du 15 juillet 1974),

Considérant que l'organisation d'une manifestation sportive le vendredi 28 juin 2024, nécessite une réglementation temporaire du stationnement et de la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : À l'occasion de "La Speed Lohéacienne" organisée le 28 juin 2024 :

- **La rue de la Poste sera fermée** et le stationnement interdit du **N°22 au N°40 à partir de 14h00 le vendredi 28 juin 2024,**
- **La circulation est interdite de 17 h à 23 h :**

Rue de la Poste ; rue du Manoir ; rue de la Cour Neuve, rue Anne de Bretagne, rue de Rennes, rue Saint Sauveur et rue de Verdun, rue du Stade, intersection rue de Rublard – carrefour des Arcandiers

- **La rue Saint André du N° 08 à l'intersection de la rue Chateaubriant** sera fermée à partir de **17 h.**
- **La circulation est interdite à partir de 19h00 :** Rue de Chateaubriant (à partir du rond-point), rue de la Cour Neuve (du carrefour du musée de l'automobile jusqu'au rond-point (direction Guipry-Messac au niveau du garage Jan)

ARTICLE 2 : **Le stationnement sera interdit :** Parking Châteaubriant de **14 h à 22 h ;** Parking de la médiathèque de **14 h à 6 h ;** Parking rue de Verdun (en face de la salle Gordini) le vendredi **28 juin 2024 de 17h à 22 h.**

ARTICLE 3 : Cet arrêté prendra effet dès que la signalisation correspondante aura été mise en place.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de PIPRIAC,
Et remise à l'intéressé.

Fait à LOHEAC, le 7 février 2024

Le Maire,
Patrick BERTIN

